

Paris, le 30 mai 2000
Réf. TF/CR - 01405/00-CAA/UE DG Hall

**Compte-rendu
de la rencontre avec
le Chef de Cabinet adjoint du Commissaire Barnier, M. Hall
à Bruxelles, le 16 Mai 2000 à 10 heures**

Etaient présents :

Monsieur Ronald Hall, Chef de Cabinet adjoint
Monsieur Jacky Marteau, Chef d'Unité adjoint
Monsieur André Croibier, Président du Club Arc Alpin
Monsieur Roberto de Martin, Vice-président du Club Arc Alpin
Monsieur Thomas Fleury, Fédération des Clubs alpins français
Monsieur Marco Felisati, Detached National Expert – EC

Cette première rencontre entre le Club Arc Alpin et la Commission Européenne s'est déroulée dans un climat serein et constructif, avec la volonté d'envisager ensemble des questions relatives à l'avenir des Alpes. Différents points ont été abordés. Pour certains points particuliers, le Club Arc Alpin a été invité à entrer en relation avec les services d'autres DG.

Quatre thèmes ont essentiellement été abordés :

1. La directive Natura 2000
2. 2002 année internationale de la montagne
3. Le réseau des villages montagnards
4. Les valeurs humaines et sociales dans les activités de loisirs en montagne

1/ Concernant Natura 2000 et plus particulièrement les critères d'inscription de sites, il est rappelé que le cadre général dans lequel les inscriptions de sites devront être faites, est fixé par l'Union Européenne. Par contre, les propositions d'inscriptions de sites sont des prérogatives des Etats Membres, qui eux-mêmes, délèguent ce pouvoir aux autorités locales. Pour la France, par exemple, le rôle revient au Préfet.

- Dans les zones inscrites à Natura 2000, des mesures de compensation sont possibles sur zones limitrophes. Par exemple, sur une zone inscrite à Natura 2000, une dérogation pourrait être accordée pour la pratique d'une activité spécifique, s'il est prévu une compensation sur une zone limitrophe.

2/ Pour 2002, année internationale de la montagne, la ville de Trento va revêtir une importance toute particulière. En effet, parallèlement au Festival du Film de Montagne de Trento, la ville accueillera l'UIAA (Union Internationale des Associations d'Alpinisme) pour l'organisation de son Council de Printemps.

Le CAA souhaite connaître la nature et les modalités des éventuelles contributions de l'Union Européenne pour l'année internationale de la montagne. Il se propose d'assurer le relais de l'UIAA pour les Alpes, en organisant une rencontre de jeunes européens sur une montagne emblématique et accessible à tous. Sur ce point, M. Marteau conseille de prendre contact avec la DG Education et Culture, qui pourrait éventuellement soutenir financièrement une telle rencontre.

3/ Le réseau européens des villages montagnards. Ce dossier retient toute l'attention des interlocuteurs de la Commission. La DG compétente pour ce dossier est la DG Agriculture, qui a en charge les questions de développement rural.

- Dans les Alpes, un réseau de communes existe déjà : il s'agit de « Allianz in den Alpen ». Ce projet est uniquement centré sur des questions de protection de l'environnement en montagne. Le nouveau projet devrait élargir ce champ d'activité, notamment en y associant un plus grand nombre de villages, et en lui donnant une dimension plus générale de développement durable (planet / people / profit) : assurer une mutualisation des ressources et promouvoir un développement économique, tout en garantissant une protection de l'environnement montagnard optimale.

- Le projet pourrait entrer dans le cadre d'INTERREG 3B. Un dossier serait à déposer dans les 6 mois.

4/ Pour ce qui est des valeurs humaines et sociales dans les activités de loisirs en montagne, il semble que la Commission ait apprécié le Manifeste du CAA qui leur a été remis, de même que la préface de M. Roberto de Martin dans la revue du Club Alpin Italien, consacrée aux relations du CAA avec l'Union Européenne.

Conclusions :

- Le cadre général de la politique régionale de L'U.E est fixé jusqu'en 2006. Le Commissaire Barnier a souhaité pour l'année 2002, organiser à Bruxelles un séminaire inter-services, technique et pratique, afin de présenter clairement aux décideurs des Alpes, la politique de l'Europe pour cette région. Ceci, dans le but de mieux utiliser les fonds structurels européens. En effet, les montagnards posent de nombreuses questions pour lesquelles il existe déjà des réponses. Un effort d'information va donc être entrepris. *Le CAA met à disposition de la Commission son expérience afin de contribuer à la préparation du séminaire. Sur ce point les représentants du CAA sont prêts à entamer une réflexion plus ponctuelle au cours des prochains mois.*

- Il n'existe pas à ce jour d'instance européenne spécifique pour les Alpes, et la création d'une telle structure n'est pas prévue. Cependant, l'UE invite les acteurs des Alpes, et donc le CAA, à constituer une structure consultative, qui serait son interlocuteur permanent. Elle serait également un forum de discussion et d'échange d'expérience. Ceci conforte le CAA dans sa volonté de créer avec NFI (Internationale des Amis de la Nature) et la CIPRA (Commission Internationale pour la Protection des Alpes), une structure de ce type dans le cadre d'INTERREG 3B.

- Pour ces questions, M. Hall invite le CAA à prendre contact avec le Commissaire Fischler et ses services, qui a notamment en charge les questions liées à la politique montagne de l'UE.